

Valence, le

COMMISSION CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

DE LA DROME

Réunion du vendredi 9 septembre 2011 en Préfecture

assistaient à la réunion :

Membres titulaires :

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Drôme
Mme Nathalie BAKHACHE Directrice de Cabinet
M. Jean-Louis BONNET représentant M. le Président du Conseil Général
Capitaine Jocelyn BERAGUAS représentant le Commandant du groupement de gendarmerie de la Drôme
M. Philippe ALLIMANT Directeur Départemental des Territoires
M. Alain BLETON Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
M. Eric LOLAGNIER représentant M. l'Inspecteur d'académie
M. Jacques LADEGAILLERIE, Maire de Loriol représentant le Conseil Général
M. François GRAVIER, Maire de Mours, représentant le Président de la Communauté d'Agglo du Pays de Romans
M. ROLLET, maire de Saint Paul Trois Châteaux
M. Henri BERTHOLET maire de Romans
Mme Yvonne SOULES, représentant le mouvement évangélique des gens du voyage
M. Romaric MARTEL représentant le président de l'ADAAR
M. Raymond MARTEL représentant le président de la MSA

Invités :

M. Bernard LAURENT Directeur Général des Services Mairie de Crest
M. Antoine BIRCKEL, Direction des solidarités, Conseil Général de la Drôme
M Claude CHOVIN représentant le président de la Communauté des Communes du Canton de Bourg de Péage
M. Gérard ESSON, Adjoint au maire de Bourg les Valence
Mme Sylvie COCHET Directrice du CCAS de Crest
Mme Frédérique BOMPARD, CA Pays de Romans
M. Christophe MABRILLOUD, DGS Agglo de Montélimar
M. Dominique MAILLET représentant le président de Drôme Aménagement Habitat
M. Stanislas ASSOGBA représentant le président de SG2A L'Hacienda

M. Dominique RYSIEWICZ CLH de Montélimar
M. Michel LANTHEAUME représentant le maire de Donzère
M. Thierry VAUTIER représentant le DGS, Valence Agglo Sud Rhône-Alpes
M. Patrick RANC représentant le maire de Valence
M. Christian DEBLEVE DGS de Montélimar
M. Guy DURAND représentant le maire de Pierrelatte
M. Dominique QUET, maire de Saint Marcel les Valence
Mme Lucette NURIT adjointe au maire de Montmeyran
M. Elias ATALLAH représentant le maire de Tournon
M. Philippe CHANOVE, maire de Parnans
Mme Chantal DEKERMEL mairie de Valence
M. Jean JULIAN, Chef du SLVRU, DDT de la Drôme
M. Pierre-Emmanuel CANO, DDT
M. Claude LAUZIER, DDT

Excusés :

Mme FAURE, M. CHAUMONTET, M. VINCENT, Conseil Général de la Drôme
Mme NIESON maire de Bourg de Péage
M. DRESIN Président de la Communauté d'Agglo du Pays de Romans
Mme DESCHAMPS-BRUNY CLH du Grand Valentinois
Mme CORNILLON CLH Vallée de la Drôme

Monsieur le Préfet ouvre la séance en rappelant que la commission est co-présidée par le président du Conseil Général (représenté par M. Jean-Louis Bonnet, Conseiller Général), le schéma étant élaboré et arrêté de manière conjointe par l'Etat et le Conseil Général.

Il s'agit de la seconde réunion de la commission consultative des gens du voyage dans le cadre de la révision du schéma 2002-2008, la composition de cette commission a été modifiée très partiellement au mois de mai 2011 à la suite des élections cantonales.

Il est rappelé également les enjeux repérés sur le territoire et développés lors de la réunion précédente du 8 avril 2011 : Les "grands passages" en Drôme et les dispositifs d'accueil pouvant répondre à cette question, la problématique des communes n'ayant pas satisfaites -à ce jour- aux obligations du schéma actuel, les nouvelles communes qui seront inscrites au nouveau schéma, la problématique croissante de la sédentarisation des familles issues des gens du voyage et les réponses que peuvent apporter l'Etat et les collectivités sous forme d'habitat adapté.

M. Le Préfet précise que le diagnostic, le bilan et le compte rendu de la première commission sont publiés sur le site internet de la DDT.

Monsieur Philippe Allimant (DDT de la Drôme) ajoute qu'il s'agit de la dernière commission avant validation du schéma et que les deux objectifs principaux pour cette réunion seront de présenter les préconisations issues des groupes de travail réunis en mai, et de faire valider par la commission les grandes orientations et obligations qui seront inscrites au schéma 2012-2018, présentées pour avis au mois d'avril.

Monsieur Jean Julian, chef du service logement, ville et rénovation urbaine à la DDT de la Drôme, précise le cadrage réglementaire et législatif relatif à l'accueil des gens du voyage et les obligations des communes qui découlent de la loi de 2000. Il expose également les principales étapes d'élaboration du schéma déjà réalisées (bilan diagnostic du schéma 2002/2008).

Retour des groupes de travail du 12 mai 2011

Romarc Martel, Directeur de l'ADAAR présente les conclusions des deux groupes de travail issues de la commission, réunis en mai pour traiter de deux thèmes : Les aires d'accueil et l'itinérance , d'une part et la sédentarisation en Drôme d'autre part. Les compte rendus de ces groupes de travail sont publiés sur le site de la DDT.

En ce qui concerne l'itinérance, trois préconisations seront reprises ou actées dans le schéma :

- Harmoniser les règlements intérieurs des aires et leurs pratiques,
- Rappeler l'objet des aires d'accueil qui, par définition, est réservée aux itinérants,
- Constituer un réseau technique pour améliorer les conditions d'accueil et accompagner les collectivités dans leurs projets de fonctionnement ou de gestion des aires .

La sédentarisation fait également l'objet de préconisations fortes qui nécessitent toujours une mobilisation active des collectivités :

- Faciliter l'accès à un logement social "classique" pour les familles les plus en capacité d'intégrer une structure classique,
- Aménagement de terrains familiaux
- Construction de logements locatifs adaptés.

Communes inscrites au schéma 2012-2018

En ce qui concerne les **aires d'accueil pour itinérants** M.Julian précise que trois nouvelles communes sont dorénavant concernées par cette obligation réglementaire, il s'agit de Saint Rambert d'Albon, Saint Marcel les Valence et Donzère .

Trois communes inscrites dans l'ancien schéma départemental n'ont pas respecté leurs obligations de 2002 : Tain l'Hermitage, Pierrelatte et Saint Paul Trois Châteaux.

M.Durand, représentant le maire de Pierrelatte intervient sur les obligations de la commune et précise qu'une association avec Donzère est souhaitée afin d'utiliser un terrain CNR situé à Donzère mais à proximité de Pierrelatte. Cette aire est inscrite au nouveau Plan Local d'Urbanisme en attente d'approbation.

M. Lantheaume représentant le maire de Donzère indique que le choix du terrain est arrêté, que le PLU est en cours de révision et sera approuvé avant la fin de l'année. La commune souhaite s'inscrire dans le schéma départemental 2012/2018. M. le Préfet souligne que l'association de plusieurs communes est possible, que c'est une solution intelligente mais que l'aire doit être calibrée en fonction des besoins assignés à l'ensemble des communes associées.

M.Rollet, maire de Saint Paul Trois Châteaux souhaite également s'associer à Pierrelatte et Donzère, les discussions sont engagées en ce sens. M. le Préfet souligne que ces réflexions doivent se traduire au plus tôt par un écrit vers l'Etat.

M. Quet, maire de Saint Marcel les Valence souligne que le PLU de la commune devra être révisé afin d'intégrer cette nouvelle obligation, et que le délai de 2 ans pour respecter les obligations est un peu court .

M. le Préfet précise que si les aménagements ne sont pas réalisés dans les délais, la commune perd le bénéfice de la subvention, et que la perte de la subvention ne lève pas l'obligation. M. Julian précise que le délai de 2 ans peut être prolongé de 2 ans dans certaines conditions limitatives .

En ce qui concerne **l'aire de grands passages**, localisée à Valence, elle sera complètement opérationnelle en 2012. Plusieurs groupes de passage cette année ont refusé de s'installer sur cette aire car l'aménagement n'est pas achevé. Une partie du terrain n'est pas encore disponible car la parcelle est cultivée. Des aménagements provisoires ont été réalisés mais demeurent insuffisants selon les représentants des gens du voyage.

M.Quet, maire de Saint Marcel les Valence précise que l'aire de fait pas 4 ha et ne pourra pas accueillir 200 caravanes. M ; le Préfet indique que le terrain, d'une capacité de 50 à 150 caravanes satisfera les besoins du département, les stationnements étant généralement constitués de 80 à 120 caravanes.

M. Bertholet, maire de Romans fait remarquer que plusieurs groupes se sont installés de façon sauvage sur des terrains communaux (terrains de sport) en brisant les accès.

M. Ladegaillerie, maire de Loriol, aborde le problème de petits groupes de 15 à 20 caravanes qui s'installent sur le domaine public ou communal sans autorisation et piratent l'alimentation électrique et l'eau pour leurs besoins.

le Préfet précise que le terrain de grands passages n'a pas vocation à accueillir les petits groupes de 15 à 20 caravanes. La loi précise que si la commune est à jour de ses obligations, l'intervention de l'Etat peut être demandée. Pour cela il faut un procès verbal de gendarmerie et une demande du maire à la préfecture. Le recours à la force publique est alors possible. Mme Bakhache, Directrice de Cabinet, a constaté que très souvent, les voyageurs partent avant l'intervention de la force publique. M.le Préfet précise qu'il sera très ferme en ce qui concerne ces installations si la médiation n'aboutit pas.

Mme Bakhache demande par ailleurs aux communes de signaler à la préfecture les annonces de rassemblement qui pourraient leur arriver directement.

La sédentarisation

Un des enjeux du département concerne la question de la sédentarisation des familles qui touche environ 170 familles dans la Drôme. Ces familles sont connues et identifiées suite à la mission confiée par la DTT à l'Adaar depuis trois ans.

Des opérations d'habitat adapté ont été menées à bien, notamment une opération exemplaire à Romans avec la réalisation d'un lotissement de 10 logements. Elle sera inaugurée en septembre et est le résultat d'un travail conjoint entre l'Etat, l'Adaar, le bailleur social et la CAPR.

La commune de Montmeyran a quant à elle rénovée une bâtisse permettant l'accueil de plusieurs familles, la commune de Loriol travaille sur un projet de 6 logements, et la commune de Parnans est toujours à la recherche d'une solution.

M. Gravier, Maire de Mours, représentant le Président de la Communauté d'Agglo du Pays de Romans, indique qu'à Romans une opération d'habitat adapté pour les circassiens est à l'étude.

M.Ladegaillerie, maire de Loriol, informe la commission qu'un projet d'habitat adapté est à l'étude avec le CALD.

Avis de la commission consultative / Suites de la démarche et conclusion de la réunion

M. Pierre-Emmanuel Cano rappelle les principales étapes réglementaires à venir. Après avis de la commission consultative de ce jour, chaque conseil municipal des communes impactées par le projet de schéma sera recueilli. Après réception de ces avis le schéma sera approuvé et publié conjointement par l'Etat et le Conseil général, cette dernière étape étant prévue en janvier 2012.

Un délai de deux ans sera alors prescrit pour mettre en œuvre le schéma, ce délai pouvant être prorogé de deux années complémentaires dans certaines conditions précises.

M. Jean-Louis BONNET représentant M. le Président du Conseil Général se félicite du partenariat exemplaire entre l'Etat, le Département et les Communes dans la Drôme, qui fonctionne bien et en fait un département exemplaire.

M. Le Préfet demande aux membres de la commission s'ils ont des remarques ou des observations à faire sur le projet de schéma qui a été présenté. Aucune remarque n'étant formulé, le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage est validé.

M. le Préfet conclut la réunion en soulignant l'importance de la présentation et de l'explication dans les conseils municipaux touchés par les obligations concernant les gens du voyage. Il souhaite que ces explications soient bien accueillies et comprises, même si la réalisation d'une aire ou d'un habitat adapté peut apparaître compliquée, les services de l'Etat peuvent accompagner les collectivités dans leurs démarches.